

Accompagnement FSE Création Reprise d'Entreprise



PUBLIC « FSE »
Nous consulter

Entretien(s)

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise, vous avez besoin d'aide pour avancer, construire ou valider votre projet, suivez **l'accompagnement Création Reprise d'Entreprise**, prestation cofinancée par l'Union Européenne et la CCI Le Mans Sarthe.



L'Europe s'engage en Pays de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Objectifs

Vous proposer un accompagnement personnalisé pour vous permettre :

- ▶ D'aborder toutes les étapes de la création ou reprise d'entreprise
- ▶ De consolider le montage de votre projet en vous aidant à vérifier les points suivants : la cohérence Homme/Projet, l'étude de marché et le positionnement, l'aide au choix de la structure juridique, aide à la préparation du prévisionnel, la structuration du plan de financement et aides éventuelles mobilisables.

Thèmes

- ▶ Informations générales sur la création/reprise d'entreprise
- ▶ Construire son projet professionnel
- ▶ Élaborer une étude commerciale
- ▶ Établir les éléments financiers
- ▶ Choisir son statut juridique
- ▶ Mesurer la faisabilité du projet et initier le business plan

Livrables

- ▶ Fiche de suivi des rendez-vous
- ▶ Documents pratiques en lien avec les thèmes abordés
- ▶ Bilan d'accompagnement du projet avec des recommandations

Public

Non actif : Le FSE considère comme ***non actif** : toutes personnes n'étant pas en emploi, ni en recherche active d'emploi ou étant indisponible pour travailler immédiatement (dans les 15 jours) Toutes personnes n'étant pas en emploi, ni en recherche active d'emploi ou étant indisponible pour travailler immédiatement (dans les 15 jours). Par exemple : jeunes n'ayant jamais travaillé, étudiants, stagiaires non rémunérés, personnes en incapacité de travailler, personnes en incapacité temporaire de chercher un emploi (problèmes de santé, contraintes de garde d'enfant...), retraités, hommes et femmes au foyer, congé parental à temps complet, CLCA). Les étudiants à temps plein doivent être comptabilisés comme inactifs, même quand ils sont inscrits auprès du service public de l'emploi.

Conditions obligatoires

- ▶ Participation à l'atelier « Je crée, je reprends une entreprise » (gratuit)
- ▶ Engagement sur un parcours d'accompagnement de 10h

Intervenants

- ▶ Conseiller spécialisé
- ▶ Mise en relation, le cas échéant, avec les partenaires du Pôle Création / Reprise (avocat, expert-comptable,...)

MODALITÉS

5 entretiens individuels comprenant :

- ▶ 1 Rendez-vous « Découverte » +
- ▶ 4 Rendez-vous « Suite »

Accompagnement obligatoire de 10h

TARIF

- ▶ **Prise en charge** (Cofinancement FSE et CCI Le Mans Sarthe)

LIEU

- ▶ CCI Le Mans Sarthe
1, bd René Levasseur
72014 Le Mans cedex 02

Contactez-nous : 02 43 21 00 10 – creationreprise@lemans.cci.fr